

## MALLETTE DU DIRIGEANT 2019

### Ressources humaines et management

#### Module 12 : Protection sociale de l'entrepreneur et de son conjoint

##### Objectifs :

- Comprendre et maîtriser sa protection sociale
- Appréhender les principes de base du régime obligatoire et complémentaire
- Connaître les possibilités de couverture en fonction de son statut
- Anticiper les difficultés financières liées à un problème de santé
- Appréhender le statut de son conjoint

##### Programme :

#### Protection sociale du chef d'entreprise

- L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants
  - Être informé des démarches liées au changement de statut social
  - Connaître ses droits en termes de prestations familiales et prestations maladie
- Préparer sa retraite
  - Comprendre le fonctionnement de la retraite obligatoire
  - Prévoir une retraite facultative
- Calculer les cotisations sociales obligatoires
  - Apprendre les bases de calcul des cotisations sociales
  - Visualiser un échéancier des cotisations sociales
  - Connaître les exonérations de charges sociales
- La complémentaire santé
  - Pourquoi faut-il une complémentaire santé, une protection arrêt de travail ?
  - Quelles questions poser pour faire le bon choix ?
  - Le management et la fin de la relation
  - Les différents modes de management
  - Les obligations de l'employeur
  - Le statut du conjoint

#### Entrepreneurs, les risques que vous vous devez d'assurer

- Risques auxquels l'entreprise est exposée :
  - Les risques de Responsabilité
  - La Responsabilité Civile professionnelle
  - Les risques de dommage aux biens (vol, incendie, bris de matériels,..)
  - La couverture des pertes d'exploitation
  - Les assurances de véhicule
  - L'incapacité temporaire ou définitive d'un homme clé
  - Les obligations de Prévoyance prévues

- Risques auxquels le dirigeant est exposé :

- La maladie, l'accident du dirigeant
- La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux
- La protection juridique du dirigeant
- La perte d'emploi du dirigeant
- Le décès d'un associé

#### Durée

Journée n°1 : 7 heures de formation

Journée n°2 : 7 heures de formation

#### Dates et lieux 2019

Journée n°1 : 09 décembre 2019 à La Rochelle

Journée n°2 : 16 décembre 2019 à La Rochelle

#### Coût pédagogique

700 € net de taxes

#### Pré-requis

Aucune connaissance précise sur le sujet n'est requise pour suivre le module.

#### Intervenant

J1 : Conseillers Entreprise CCI La Rochelle.

J2 : Colette PATISSIER – Représentant du CDIA (Centre de documentation et d'information de l'assurance)

#### Moyens pédagogiques

Supports pédagogiques.

#### Modalités de certification

Attestation d'assiduité de formation

#### Evaluation de la formation

Evaluation de la formation à « chaud »

*La CCI LA ROCHELLE est organisme de formation agréé, enregistré sous le numéro : 5417 P00 0417*